

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

/MCB

Objet
Aliénation de l'immeuble
2, rue Pasteur, 4bld du
5 janvier
(ancien Centre des Impôts)

82.080

DATE DE CONVOCATION

2 JUIN 1982

DATE D'AFFICHAGE

2 JUIN 1982

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 17

Nombre de votants 23

POUR 19

CONTRE 4

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT, LE

22 JUIN 1982

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT DEUX

le ONZE JUIN

à 20 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LIS Pierre, Maire de ROYAN

Étaient présents : MM. LIS, FABER, BOUTET, LACHAUD, BUJARD, BOUCHET, COLLE, TETARD, POUMAILLOUX, MONTRON, MAURELLET, BOISARD, BROTREAU, BERLAND, DUFEIL, TAP, CABAL

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. NAULIN par M. LIS M. BOULAN Par M. BROTREAU
Me DUFOUR par M. BUJARD Mme TACQUET par M. LACHAUD
Dr POUGET par M. MONTRON M. PELLETIER par M. MAURELLE

Absents : MM. VIAUD, PAPEAU, GUICHAOUA, Melle FOUCHÉ

Monsieur MONTRON

a été élu Secrétaire.

Le 22 janvier 1982, le Conseil Municipal a décidé la vente par adjudication publique de l'immeuble, sis à l'angle de la rue Pasteur au N° 2 et du Boulevard du 5 janvier 1945 au N° 4 cadastré en section AK N° 426, pour une contenance de 856 m².

La mise à prix décidée par le Conseil Municipal du 19 février 1982 avait été fixée à 2 500 000 F.

L'adjudication publique a eu lieu, en Mairie de ROYAN, le 15 avril 1982 à 15 H.

La mise à prix et les conditions de paiement ayant été précisées, les trois feux réglementaires ont été successivement allumés.

Aucune candidature ne s'étant manifestée, la vente par adjudication est demeurée infructueuse.

Il convient donc de procéder à une nouvelle adjudication.

La Commission des Finances, réunie le 27 mai 1982, propose de fixer la mise à prix de l'adjudication de cet immeuble à 2 100 000 F (DEUX MILLION S CENT MILLE FRANCS).

.../...

LE CONSEIL MUNICIPAL,

. Vu l'avis de la Commission des Finances réunie le 27 mai 1982,

DECIDE :

- . de fixer la mise à prix de l'adjudication de l'immeuble, sis à l'Angle de la rue Pasteur au N° 2 et du Bld du 5 janvier 1945, à 2 100 000 F (DEUX MILLIONS CENT MILLE FRANCS).
- . de fixer la date de l'adjudication au Mardi 29 juin 1982 à 15 H.
- . de désigner en qualité de membre du jury pour assister M. le Maire
M. LACHAUD adjoint et Me DUFOUR adjoint, conformément aux dispositions de l'article L 313.1 du Code des Communes.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre, MM les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Pierre LIS.
Pierre LIS.